



# AVIS PUBLIC

## Avis d'entrée en vigueur

Conformément aux articles 361 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19), avis public est, par les présentes, donné que la Ville de Trois-Rivières a adopté, lors de séances que son Conseil a tenues le 24 avril 2023, le Règlement modifiant le Règlement autorisant l'agrandissement et la rénovation de l'aéroport et décrétant un emprunt à cette fin de 14 665 000 \$ (2021, chapitre 101) afin de revoir le montant de la dépense et de l'emprunt et de remplacer l'article 3 et l'annexe I (2023, chapitre 42) lequel a été approuvé par les personnes habiles à voter les 8, 9, 10, 11 et 12 mai 2023 et par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec le 13 juin 2023;

Ce règlement est maintenant en vigueur et actuellement déposé dans les archives du Conseil, au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville de Trois-Rivières, où tout intéressé peut en prendre connaissance.

Trois-Rivières, ce 19 juin 2023.

M<sup>e</sup> Yolaine Tremblay, greffière